Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 061-200045110-20230310-D2023_09-DE

N° 2023-09

SITCOM
Région d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES DE LA RÉGION D'ARGENTAN

Le 10 mars 2023, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation : 28/02/2023

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués Présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

Nombre de voix :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Daniel BERRIER, Jean-Marc BISSON, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Claude FEROUELLE, Sylvain GAUDIN Frédéric GODET, Philippe GRANDIN, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean–Pierre LEROUX, Boris MADEC (suppléant), Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Absents : Karine BOURDELAS, Thierry CLÉREMBAUX, Gérard GRANDSIRE, Gilles MALLET, Clothilde MICHEL.

Objet : Redevance spéciale 2023

Monsieur le Président propose au conseil syndical de voter les montants de la redevance spéciale pour l'exercice 2023 :

Par ailleurs, pour palier à des demandes de prestations particulières, il est nécessaire de délibérer sur des tarifs supplémentaires.

Pour exemple :

- La collecte en PAV des emballages et papier du Haras du Pin,
- Les manifestations ponctuelles nécessitant la mise à disposition d'une benne de déchèterie d'une capacité de 30 m3 pour les emballages ou les déchets non valorisables (OM ou déchets industriels banals = DIB),
- L'usage du quai de transfert pour y traiter des déchets non valorisables (apport de collectivités hors dépôt sauvage).

Après en avoir délibéré le conseil syndical fixe à l'unanimité pour l'année 2023 les montants suivants :

Redevance spéciale établissements publics

- 0.037€/litre pour les ordures ménagères collectées en porte-à-porte,
- 0.011€/litre pour les emballages et papiers collectés en porte-à-porte,
- Forfait minimum de 23.30€ par établissement public,
- 1.17€/m² pour les salles communales et intercommunales.

Redevance spéciale producteurs professionnels

- 0.037€/litre pour les ordures ménagères collectées en porte-à-porte,
- 0.011€/litre pour les emballages et papiers collectés en porte-à-porte,

Tarifs supplémentaires

- 22.86€/levée pour les emballages et les papiers collectés en PAV,
- 114.30€/tonne pour les emballages et les papiers collectés en benne 30m3,
- 141€/tonne pour les déchets non valorisables ou DIB,
- 220€ forfait de collecte benne 30m3 de DIB (déchets non valorisables),
- 9€/tonne coût de transfert et transport du DIB, (déchets non valorisables).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président

S.I.T.C.O.M ARGENTAN

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le :
.....

Et publication ou notification du :
.....

Publié par Fabienne Prat en qualité de directrice le 29 mars 2023